

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 mars 2019 abrogeant l'arrêté du 29 août 1983 relatif à l'envoi des ordonnances aux organismes d'assurance maladie par les assurés sociaux

NOR : SSAS1909089A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 29 août 1983 relatif à l'envoi des ordonnances aux organismes d'assurance maladie par les assurés sociaux est abrogé.

Art. 2. – La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mars 2019.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,
T. WANECQ*

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,
T. WANECQ*